

COMMUNIQUE DE LA SIMPAR

Le Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Participations – SIMPAR- réuni le Lundi 10 Mars 2008 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'augmenter le capital social par incorporation des réserves à hauteur de 500 000 dinars et la distribution d'actions gratuites dans la proportion d'une action nouvelle gratuite pour six actions anciennes avec jouissance à partir du 1^{er} juillet 2008.

Il a décidé en outre de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution, au titre de l'exercice 2007, d'un dividende de 1,250 dinar.

L'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire seront convoquées par le Conseil d'Administration après arrêté des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2007.